

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Vers un plan d'intégration des personnes handicapées

LOUISE PLANTE*Trois-Rivières*

Un nouveau comité vient de voir le jour à la Ville de Trois-Rivières dont le mandat sera d'élaborer d'ici le 17 décembre 2005 un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées.

Dernièrement, M. Norbert Rodrigue, président de l'Office des personnes handicapées du Québec, était de passage à Trois-Rivières pour présenter les changements apportés à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Dans la même veine, le Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain

organisait un cocktail-échange entre ses membres et différents intervenants de la région pour discuter des changements apportés à la loi. C'est lors de cette rencontre que le maire suppléant, M. Fernand Lajoie, a annoncé la mise sur pied d'un comité. Ce dernier sera formé de gens de différents secteurs de la Ville et de deux représentants du comité de concertation, soit Mme Judith Bastien et M. François Dubois.

Outre ces deux personnes, le comité sera composé de M. Pierre Desjardins, du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Pierre A. Dupont, conseiller, M. Jocelyn Lachance, directeur des travaux publics, M. Michel Lemieux, directeur des loisirs, M. Michel Jutras, directeur de la culture, M. Guy Plamon-

don, technicien en circulation, M. Louis Saint-Onge, architecte, et de Mme Denise Leboeuf de la Société de transport de Trois-Rivières, responsable du transport adapté.

Mme Bastien rappelle que Québec s'attend à ce que les villes intègrent mieux les personnes handicapées, que ce soit en leur faisant une plus grande place comme employées, ou en offrant à leurs citoyens vivant avec un handicap une meilleure accessibilité dans leurs immeubles administratifs, de loisirs ou culturel. Un comité de suivi sera formé et les plans d'intégration révisés régulièrement.

Si certaines villes du Québec sont d'avant-garde en cette matière, ce n'est pas le cas de la majorité. C'est donc la première fois que toutes les villes du

Québec de 15 000 habitants et plus seront maintenant obligées de penser davantage à leurs citoyens handicapés.

Une première réunion du comité devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. Mme Bastien a confié pour sa part avoir déjà commencé à élaborer plusieurs suggestions qu'elle présentera à ses membres pour consultation. Le résultat de cette réflexion sera soumis au comité.

On sait déjà qu'il sera question d'élargissement du service de transport adapté, de logement social adapté et de contraintes architecturales. ●